

MAIRIE d'ARREAU

Conseil municipal du 23 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 du mois de septembre à 18 heures 30, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.

Date de convocation du conseil municipal 5 septembre 2024.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Marc CAUMONT, Stéphane AUZERAL, Nadine DESMARAIS adjoints,

Jean Pierre BUERBA, Sylvie BIRABEN, Raphael BENOIT, Jean Baptiste GRANGE, Anne Laure JEAN BAPTISTE, Jean Laurent PEREZ.

ABSENTS EXCUSES

Anne DUNAN procuration à Nadine DESMARAIS

Kate MARIE procuration à Sylvie BIRABEN

Laura LAVILANIE

Jean-Philippe DELARUE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 10 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Jean Baptiste GRANGE est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **12 juillet 2024**.

Le compte rendu du conseil municipal du **12 juillet 2024** est approuvé à l'unanimité.

REGLEMENT ASSAINISSEMENT

(61-2024)

Après consultation auprès de l'ADAC 65, Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de réactualiser le règlement de l'assainissement, notamment par rapport au raccordement d'une construction située en dehors de la zone d'assainissement collectif fixée par le schéma directeur.

Il convient également de fixer les nouvelles modalités de calcul de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (propriétaires particuliers) et de la participation pour le financement de l'assainissement collectif « assimilé domestique » (propriétaires d'immeubles ou d'établissements tels que les activités commerciales, artisanales, touristiques).

Monsieur le Maire donne lecture du futur règlement rédigé avec l'aide de l'ADAC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide de valider ce nouveau règlement d'assainissement.

Au registre sont les signatures,

Philippe CARRERE

Maire d'Arreau